



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sports

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE ET DE
L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Paris, le **– 2 JUIN 2021**

DU SPORT

BUREAU DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES DU SPORT

DS.1 A

AFFAIRE SUIVIE PAR : STEPHANIE HOCDE-LABAU

Téléphone : 01 40 45 95 03

MEL STEPHANIE.HOCDELABAU@SPORTS.GOUV.FR

Mesdames et Messieurs les Présidents de fédérations,

La crise sanitaire de la covid-19 et la succession des périodes de confinement et de restrictions ont eu de lourdes conséquences sur la pratique sportive et ont impacté fortement l'ensemble de l'écosystème du sport notamment fédéral.

Pour accompagner les acteurs économiques dans la crise, le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits (Fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, activité partielle, exonérations de cotisations sociales patronales, crédit d'impôt bailleur, prise en charge des coûts fixes, ...). En complément de ces aides de droit commun, des mesures sectorielles pour le sport ont été engagées (Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport, Fonds de compensation pour les pertes de billetteries, ...). Le sport bénéficie aussi des mesures du plan de relance de l'Etat.

Pour le monde sportif amateur, touché par une forte baisse des adhésions, le Président de la République a annoncé le 19 mai dernier une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros pour soutenir la prise massive de licence sous la forme d'un « Pass'sport ».

Ce dispositif prend la forme d'une aide forfaitaire de 50 euros versée notamment à une association affiliée à une fédération qui accueille un enfant de 6 à 18 ans bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), un jeune de 6 à 18 ans bénéficiaire d'une AEEH ou enfin un jeune de 16 à 18 ans bénéficiaire de l'AAH, soit près de 5,4 millions de jeunes. Elle vient en déduction du coût de l'adhésion et de licences prise par le jeune.

Ainsi, le Pass'sport est une réponse à la volonté du mouvement fédéral d'accroître le nombre de licences et de s'ouvrir à d'autres publics. Il affirme le rôle social du sport dans ses volets éducatif et inclusif et contribuera à lutter contre la sédentarité des jeunes. Il s'inscrit dans une démarche de relance et de reprise d'activité physique et sportive et en facilite l'accès. Ce nouveau dispositif renforcera les partenariats avec les collectivités locales, les établissements scolaires, les centres sociaux et les autres partenaires éducatifs du territoire.

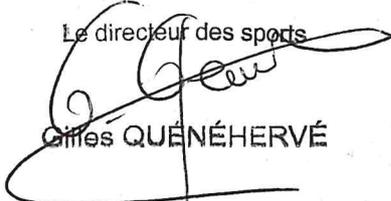
La réussite de ce dispositif va résider dans notre capacité collective à amener ces jeunes dans les associations et à les accompagner vers une pratique durable.

Je connais votre engagement à nos côtés pour réussir ce projet ambitieux. Je compte ainsi sur votre mobilisation au niveau national et sur les territoires pour participer à l'information des familles, l'accompagnement des associations aux différentes étapes du processus et la qualité de l'accueil de ces jeunes.

Les cadres techniques et sportifs tiendront un rôle essentiel dans l'information et l'accompagnement de vos structures.

Je vous remercie de votre engagement et de celui de vos associations.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents de fédérations, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des sports

Gilles QUÉNÉHERVÉ